

Commune de Haut-Intyamon (sect. Albeuve)

Mise à l'enquête publique

Conformément à l'article 16 de la loi sur les améliorations foncières du 30 mai 1990 (LAF), M. Castella Romain et M. Castella Patrick, agriculteurs à Haut-Intyamon, mettent à l'enquête publique l'objet suivant :

Le déplacement d'un chemin pour bétail avec la réalisation de deux passages à gué et la réalisation d'un fossé de protection contre le ruissellement, art. RF 713, sur le territoire de la commune de Haut-Intyamon.

Selon le dossier établi par Geosud SA, ingénieur et géomètres, Rue de la Condémine 9, à 1630 Bulle

Lieu de l'enquête : Haut-Intyamon, Administration communale, Rue du Moléson 19, 1669 Albeuve

Durée de l'enquête (30 jours) : du 26.06.2026 au 27.07.2026

Consultation : durant les heures d'ouverture de l'administration communale

Les éventuelles remarques ou oppositions doivent être adressées, par lettre recommandée, à Grangeneuve, Section Agriculture, Route de Grangeneuve 31, 1725 Posieux, avant l'expiration du délai d'enquête.

Les oppositions doivent être succinctement motivées et contenir des conclusions. Pour le reste, la procédure d'opposition est régie par les articles 197 et suivants LAF. L'article 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr) est applicable.

M. Castella Romain
M. Castella Patrick

Publication à faire dans la FO du 26 juin 2026